



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2017-025

PUBLIÉ LE 16 FÉVRIER 2017

Sommaire

PREF-DIRCIME

32-2017-02-15-035 - Avis de concours externe sur titres permettant l'accès au 1er grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers 2017 0216 EPSL decision 2017-09 Avis concours ADCH (2 pages)	Page 3
32-2017-02-15-034 - Avis de concours professionnel permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière 2017 0216 EPSL Decision 217 08 Avis concours CSS-1 (2 pages)	Page 6
32-2017-01-09-031 - Délégations de signature de Rémi BRANET, président et Vanessa DESBONS, trésorier CCI 2017-2021 janvier 2017 (16 pages)	Page 9

PREF-DIRCIME

32-2017-02-15-035

**Avis de concours externe sur titres permettant l'accès au
1er grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers
2017 0216 EPSL decision 2017-09 Avis concours ADCH**



Décision n°2017-09

Concours externe sur titres permettant l'accès au 1er grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers

LE DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE LOMAGNE,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n°2011-660 du 14 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n°2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers ;
Vu les publications sur le site de l'Agence Régionale de Santé d'un poste vacant d'adjoint des cadres hospitaliers branche « gestion administrative générale » et d'un poste vacant d'adjoint des cadres hospitaliers branche « gestion économique, finances et logistique » en date du 5 janvier 2017.

DÉCIDE

Article 1 : Un concours externe sur titres pour l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers aura lieu le 3/05/2017 en vue de pourvoir un poste vacant branche « gestion administrative générale » et un poste vacant branche « gestion économique, finances et logistique » à l'établissement public de santé de Lomagne.
Le candidat ne peut déposer une demande d'admission à concourir que pour une seule des deux branches ouvertes au concours.

Article 2 : Ce concours se déroulera dans les locaux de l'EPSSL.

Article 3 : Sont admis à se présenter à ce concours les titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

Article 4 : Ce concours est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

La phase d'admissibilité du concours externe sur titres consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.

Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la branche pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique et aussi par branche lorsque le concours est ouvert pour les deux branches.

Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission au concours externe sur titres consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury.

1° L'entretien à caractère professionnel se compose :

— d'une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un adjoint des cadres hospitaliers dans la branche dans laquelle il concourt (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes) ;

— d'un échange avec le jury à partir, d'une part, de la présentation effectuée par le candidat et, d'autre part, d'une mise en situation comportant une question relative à la branche pour laquelle le candidat concourt et portant sur le programme mentionné pour la branche concernée au I ou au II de l'annexe I du présent arrêté (durée : 25 minutes).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes, dont 15 minutes de préparation pour la question correspondant à la mise en situation ; cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4).

Pour cette épreuve, le jury dispose du curriculum vitae du candidat.

Article 5 : Les candidatures composées :

- d'une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique la branche pour laquelle il souhaite concourir ;
- d'un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- des titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- d'une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- le cas échéant, d'un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation ;
- le cas échéant, d'un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;
- d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2).

Doivent être adressées au Directeur de l'EPSL, rue saint Laurent à Fleurance (32500) pour le 02/04/2017, dernier délai.

Article 6 : Les résultats du concours seront affichés dans chaque site de l'EPSL.

Article 7 : Le Directeur de l'EPSL est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les différents sites de l'EPSL.

Fait à Fleurance, le 15 février 2017

Monsieur le Directeur,
Jacques Delmas



PREF-DIRCIME

32-2017-02-15-034

**Avis de concours professionnel permettant l'accès au grade
de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction
publique hospitalière
2017 0216 EPSL Decision 217 08 Avis concours CSS-1**

Concours professionnel permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière

LE DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE LOMAGNE,

Vu l'article 69 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'article 17 du décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière ;

Vu la publication sur le site de l'Agence Régionale de Santé d'un poste vacant de cadre supérieur de santé en date du 5 janvier 2017.

DÉCIDE

Article 1 : Un concours professionnel pour l'accès au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière-filière infirmière aura lieu le 4/05/2017 en vue de pourvoir ce poste vacant à l'établissement public de santé de Lomagne.

Article 2 : Ce concours se déroulera dans les locaux de l'EPSL.

Article 3 : Sont admis à se présenter à ce concours professionnel les cadres de santé paramédicaux comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade au 3/05/2017.

Article 4 : Ce concours professionnel est constitué d'une épreuve d'admissibilité consistant en l'examen du dossier et d'une épreuve d'admission consistant en un entretien oral de trente minutes avec le jury durant lequel le candidat expose durant dix minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel.

Article 5 : Les candidatures composées :

- d'une demande d'admission à concourir ;
- d'un curriculum vitae détaillé ;
- d'un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
- d'un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, accompagné des pièces justificatives correspondant.

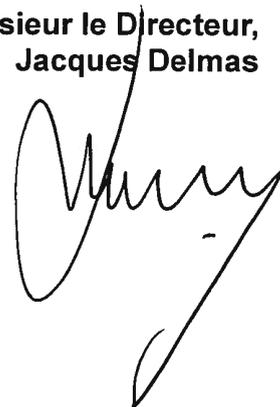
Doivent être adressées au Directeur de l'EPSL, rue saint Laurent à Fleurance (32500) pour le 3/04/2017, dernier délai.

Article 6 : Les résultats du concours seront affichés dans chaque site de l'EPSL.

Article 7 : Le Directeur de l'EPSL est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les différents sites de l'EPSL.

Fait à Fleurance, le 15 février 2017

**Monsieur le Directeur,
Jacques Delmas**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Delmas', written over the printed name.

PREF-DIRCIME

32-2017-01-09-031

**Délégations de signature de Rémi BRANET, président et
Vanessa DESBONS, trésorier
CCI 2017-2021 janvier 2017**

1 - DELEGATIONS FINANCIERES DU PRESIDENT (PFxx)

- PF.1. Engagement de dépense : acte par lequel la CCI du Gers crée ou constate une obligation de laquelle résultera une dépense, dans le respect des règles de la commande publique, et s'assure de l'existence des crédits disponibles pour y faire face.
- PF.2. Bons de commande.
- PF.3. Réception : acte par lequel la CCI du Gers s'assure que les biens livrés ou les services exécutés ont bien été commandés et qu'ils sont conformes à la commande.
- PF.4. Visa des factures pour bon à payer : acte par lequel la CCI du Gers vérifie la réalité de la dette, arrête le montant de la dépense en vue de permettre le règlement de la facture conformément à son échéance.
- PF.5. Acte dont découle une créance au profit de la CCI : propositions d'intervention, devis...
- PF.6. Acte dont découle une dette de la CCI au profit d'un tiers (caution...)
- PF.7. Cotisations, subventions
- PF.8. Ordonnancement : acte par lequel l'ordonnateur donne l'ordre de payer ou d'enregistrer la dépense ou la charge et donne l'ordre de percevoir ou d'enregistrer la recette ou le produit (mandats de recettes et dépenses).

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières
1	William VIDAL, 1 ^{er} Vice-Président		PF.8.		Mandature 2017 - 2021	En cas d'empêchement du Président
2	Pascale DARRE	Directeur Général	PF.1. PF.2. PF.3. PF.4. PF.5. PF.6. PF.7.	8 000 € HT 8 000 € HT 50 000 € TTC 30 000 € TTC	Mandature 2017 - 2021	Information Président Information Président Dans le cadre du budget voté ou après le vote de l'AG



CCI GERS

CCI DU GERS

Délégations de signature

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières
3	Laure LACOURT	Responsable service Appui aux entreprises	PF.1. PF.2. PF.3. PF.4. PF.5.	1 500 € TTC 1 500 € TTC 8 000 € TTC	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	PF1, 2 et 5 Avec information DG
4	Valérie VALADIÉ	Responsable service formation	PF.1. PF.2. PF.3. PF.4.	1 500 € TTC 1 500 € TTC	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	PF1 et 2 Avec information DG
5	Luc SERIS	Responsable Service Systèmes d'information	PF.1. PF.2. PF.3. PF.4. PF.5.	1 500 € TTC 1 500 € TTC 8 000 € TTC	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	PF1, 2 et 5 Avec information DG
6	Brigitte MENASPA	Responsable Service Administration	PF.1. PF.2. PF.3. PF.4.	1 500 € TTC 1 500 € TTC	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	PF1 et 2 Avec information DG
7	Catherine MAIRE	Responsable service Information économique	PF.1. PF.2. PF.3. PF.4. PF.5.	1 500 € TTC 1 500 € TTC 8 000 € TTC	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	PF1, 2 et 5 Avec information DG



CCI GERS

CCI DU GERS

Délégations de signature

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières
8	Grégory MERELO	Responsable des projets d'aménagement du Territoire	PF.1. PF. 2. PF.3. PF.4. PF.5.	1 500 € TTC 1 500 € TTC 8 000 € TTC	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	PF1, 2 et 5 Avec information DG

Fait à Auch, le 9/11/2017
Le Président de la CCI du Gers

Rémi BRANET



CCI GERS

CCI DU GERS

Délégations de signature

2 - DELEGATIONS POUR MARCHÉS PUBLICS (MPxx)

Y compris de procéder aux mêmes actes exercés par voie dématérialisée

- MP.1. envoi des avis d'appel public à la concurrence et des rectificatifs.
- MP.2. convocation des membres des différentes commissions.
- MP.3. signature des courriers de rejet et d'acceptation des candidatures aux soumissionnaires.
- MP.4. signature des courriers liés aux différentes phases de chacune des procédures de passation prévues par le Code des marchés publics.
- MP.5. réception, analyse et sélection des offres.
- MP.6. signature des courriers de motivation de décision de rejet et d'acceptation de candidature et d'offre.
- MP.7. envoi des avis d'attribution.
- MP.8. autorisation du versement d'avances sur marchés.
- MP.9. réception des plis relatifs aux marchés publics, dont signature des réceptionnés.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières
1	Pascale DARRE	Directeur Général	MP.1. MP.2. MP.3. MP.4. MP.5. MP.6. MP.7. MP.8.		Mandature 2017 - 2021	
2	Laure LACOURT	Responsable service Appui aux entreprises	MP.3. MP.4. MP.5. MP.6.	90 000 € HT 90 000 € HT 90 000 € HT 90 000 € HT	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
3	Catherine MAIRE	Responsable Information Economique	MP.5.	90 000 € HT	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières
4	Grégory MERELO	Responsable des projets Aménagement du Territoire	MP.5.	90 000 € HT	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
5	Luc SERIS	Responsable Service Systèmes d'information	MP.5.	90 000 € HT	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
6	Kyriaki PANAGIOTAKI	Animateur - Chef de projet	MP.1. MP.2. MP.3. MP.4. MP.5. MP.6. MP.7. MP.9.	90 000 € HT 90 000 € HT 90 000 € HT 90 000 € HT	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
7	Anne Marie FABAS Dominique ROZES	Collaboratrices service administration	MP.9.		Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	

Fait à Auch, le 9/1/2017
Le Président de la CCI du Gers



Rémi BRANET



CCI GERS

Délégations de signature

CCI DU GERS

3 - DELEGATIONS JURIDIQUES (Jxx)

- J.1. contrats de prestations exécutées par la CCI du Gers.
- J.2. contrats de prestations exécutées par un tiers
- J.3. contrats de mise à disposition de locaux.
- J.4. contrats de locations de salles.
- J.5. conventions.
- J.6. attestations financières et rapports financiers.
- J.7. déclarations et formalités fiscales.
- J.8. autres déclarations et formalités administratives.
- J.9. déclarations à la CNIL.
- J.10. dépôts de marques.
- J.11. actes de procédures.
- J.12. opérations postales, dont signature des accusés de réception.
- J.13. réception des plis autres que ceux relatifs aux marchés publics, dont signature des réceptionnés.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/ Direction/ Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières
1	Pascale DARRE	Directeur Général	J.1. J.2. J.3. J.4. J.5. J.6. J.7. J.8. J.9. J.10. J.11.		Mandature 2017 - 2021	En cas d'empêchement du Président.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/ Direction/ Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières
2	Anne Marie FABAS Dominique ROZES	Collaboratrices service administration	J.12. J.13.		Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
3	Laure LACOURT	Responsable service Appui aux entreprises	J.2. J.4.		Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	Contrats de prestations vacataires liés à l'activité formation
4	Valérie VALADIÉ	Responsable service formation	J.2.		Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	Contrats de prestations vacataires liés à l'activité formation

Fait à Auch, le 9/1/2017
Le Président de la CCI du Gers



Rémi BRANET



CCI GERS

Délégations de signature

CCI DU GERS

4 - AFFAIRES SOCIALES (ASxx)

AS.1.	Recrutement : lancement de la procédure de recrutement et signature de la lettre d'engagement ou du contrat de travail.
AS.2.	Titularisation.
AS.3.	Détachement, mise à disposition
AS.4.	Promotions et augmentations au choix.
AS.5.	Notification de l'acquisition des points d'expérience.
AS.6.	Allocation d'ancienneté.
AS.7.	Rémunérations, primes
AS.8.	Temps partiel.
AS.9.	Congé parental.
AS.10.	Congés sans rémunération.
AS.11.	Congés de formation et de perfectionnement.
AS.12.	Licenciement pour insuffisance professionnelle.
AS.13.	Licenciement pour suppression d'emploi.
AS.14.	Sanctions sauf révocation et exclusion temporaire sans rémunération de plus de 15 jours.
AS.15.	Attestations sociales.
AS.16.	Déclarations sociales.
AS.17.	Certificats de travail.
AS.18.	Contrats de vacataires.
AS.19.	Contrats d'intérim.
AS.20.	Conventions de stage.
AS.21.	Autorisation de cumul d'emploi.
AS.22.	Déplacements et missions du personnel
AS.23.	Correspondances avec les représentants du personnel et les délégués syndicaux

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Direction/ Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières
1	Pascale DARRE	Directeur Général	AS.1. AS.2. AS.3. AS.4. AS.5. AS.6. AS.7. AS.8. AS.9. AS.10. AS.11. AS.12. AS.13. AS.14. AS.15. AS.16. AS.17. AS.18. AS.19. AS.20. AS.21. AS.22. AS.23.	Mandature 2017 - 2021	Information Président Information Président Information du Président Accord écrit du Président Accord écrit du Président Information du Président



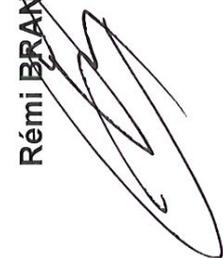
CCI GERS

CCI DU GERS

Délégations de signature

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Direction/ Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières
2	Laure LACOURT	Responsable service Appui aux entreprises	AS.22.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
3	Brigitte MENASPA	Responsable Service Administration	AS.15. AS.16. AS.22.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	

Fait à Auch, le 9/11/2017
Le Président de la CCI du Gers

Rémi BRANET




CCI GERS

CCI DU GERS

5 - DELEGATIONS DU PRESIDENT EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE (AGxx)

- AG.1. Correspondances officielles (Elus des collectivités, Préfets, Ministère...)
- AG.2. Correspondances administratives courantes
- AG.3. Représentation du Président en matière d'administration Générale
- AG.4. Communication
- AG.5. Organisation Interne des services
- AG.6. Correspondances administratives relatives aux formalités d'inscription au RCS
- AG.7. Correspondances administratives relatives aux formalités à l'exportation
- AG.8. Correspondances administratives relatives aux formalités de conclusion de contrat d'apprentissage
- AG.9. Correspondances administratives relatives aux locations de salles
- AG.10. Correspondances relatives aux services rendus aux entreprises
- AG.11. Chambersign

Délégations de signature

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Direction/Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières
1	William VIDAL	1 ^{er} Vice-Président	AG.1.	Mandature 2017 - 2021	Avec Information du Président
2	Pascale DARRE	Directeur Général	AG.1. AG.2. AG.3. AG.4. AG.5.	Mandature 2017 - 2021	Avec Information du Président Avec Information du Président
3	Sophie MONTELIEU	Chargée de formalités	AG.6. AG.7. AG.11	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	Avec Information du Président



CCI GERS

CCI DU GERS

Délégations de signature

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Direction/ Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières
4	Christine BACQUÉ	Chargée de Formalités	AG.7 AG.8 AG.9	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
5	Justine CAPOT	Chargée de Formalités	AG.6 AG.7 AG.11	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
6	Anne-Marie FABAS	Secrétaire Service Administration	AG.9	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
7	Laure LACOURT	Responsable service Appui aux entreprises	AG.2 AG.7. AG.10.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
8	Valérie VALADIE	Responsable service formation	AG.2.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Direction/ Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières
9	Luc SERIS	Responsable Service Systèmes d'information	AG.2.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
10	Brigitte MENASPA	Responsable Service Administration	AG.2. AG.10	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
11	Catherine MAIRE	Responsable service Information économique	AG.2.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
12	Grégory MERELO	Responsable des Projets Aménagement du Territoire	AG.2.	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
13	Sarah MATHIEU	Chargée de Formalités	AG.8	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	
14	Dominique ROZES	Secrétaire Service Administration	AG.8	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	



CCI GERS

Délégations de signature

CCI DU GERS

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Direction/ Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières
15	Morgane VERGLAS	Animateur Filières et Réseaux	AG.7	Mandature 2017 - 2021 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	

Fait à Auch, le 9/1/2017
Le Président de la CCI du Gers

Rémi BRANET



CCI GERS

CCI DU GERS

Délégations de signature

6 - DELEGATIONS FINANCIERES DU TRESORIER (TF)

- TF.1. Ouverture/clôture des comptes bancaires auprès du Trésor Public, des banques et autres établissements
 TF.2. Gestion de trésorerie : Décisions de placement et de rémunération de la trésorerie, mobilisation de financements, emprunt.
 TF.3. Signature des titres de paiement sur comptes: chèques, lettres chèques, virements émis et autorisations de prélèvement à décaisser.
 TF.4. Opérations relatives aux encaissements : endossement des chèques et ordres de prélèvement à encaisser.
 TF.5. Opérations courantes de trésorerie : virements de compte à compte, transmission des ordres de virement, transmission des ordres de placement, transmission des ordres de prélèvement.
 TF.6. Visa des mandats de paiement et des titres de perception de recettes préalablement signés par le président ou son délégataire
 TF.7. Régie de recettes et dépenses limitée à 1 500 € par mois de dépenses et recettes
 TF.8. Paiement : acte par lequel le trésorier autorise le règlement ou l'enregistrement des dépenses ou des charges.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/ Direction/ Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières
1	Alain CASTELLS	Trésorier adjoint	TF.1. TF.3. TF.6. TF.8.	Mandature 2017 - 2021	En cas d'empêchement du Trésorier.
2	Corinne BARON	Responsable des Finances et du Patrimoine	TF.2. TF.4. TF.5. TF.7.	Mandature 2017 - 2021	

Fait à Auch, le 9/1/2017
Le Trésorier de la CCI du Gers

Vanessa DESBONS



CCI GERS

Délégations de signature

CCI DU GERS

7 - DELEGATIONS DU TRESORIER DANS LE CADRE DU TELE-PAIEMENT (TDTPxx)

TDTP.1. Validation électronique du télé-paiement des impôts et taxes de la CCI du Gers après mandatement/liquidation du Président et du Trésorier.
TDTP.2. Validation électronique du télé-paiement des charges sociales de la CCI du Gers après mandatement/liquidation du Président et du Trésorier.

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Direction/ Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières
1	Corinne BARON	Responsable des Finances et du Patrimoine	TDTP.1. TDTP.2.	Mandature 2017 - 2021	

Fait à Auch, le 9/1/2017
Le Trésorier de la CCI du Gers

Vanessa DESBONS